Quatrième vague de labellisation E3D

publié le 14/09/2019 - mis à jour le 16/09/2019

Labellisation des écoles et des établissements en démarche de développement durable

Descriptif :

La quatrième campagne de labellisation des Ecoles et Etablissements en Démarche de Développement Durable est ouverte.
Retour des demandes de labellisation pour le 17 octobre 2019.

Sommaire :

- Labellisation E3D des écoles
- Labellisation des établissements du second degré
- Procédure pour candidater

Depuis la fin de l'année 2016, l'académie a impulsé une démarche de labellisation des écoles et des établissements scolaires en démarche de développement durable (E3D).

Plus de soixante écoles et établissements ont obtenu un label à l'issue des trois premières vagues de labellisation, montrant ainsi leur intérêt pour cet enseignement transversal et pour la dimension collective de cet engagement et pour des questions de sociétés désormais vives.

Les écoles et les établissements du second degré peuvent postuler pour obtenir un des trois labels récompensant la démarche globale mise en oeuvre au sein de l'école ou de l'établissement.

L'actualité nous démontre qu'il est nécessaire d'enseigner aux jeunes générations l'impact des changements climatiques, la sauvegarde de la biodiversité ou encore les objectifs du Développement Durable. La circulaire EDD 2030 rappelle les enjeux de cette éducation. M. le Ministre a lui-même énoncé 8 mesures pour l'Education au développement durable qui sont autant d'axes de travail pour les personnels et in fine pour les élèves. L'ambition est de favoriser à terme l'engagement des élèves qui seront les citoyens et donc les acteurs de demain.

● Labellisation E3D des écoles

Consulter le courrier de Monsieur le recteur du 27 août 2019 sur la labellisation E3D des écoles :

Courrier de M. le recteur aux directeurs d'école Label E3D 2020 (PDF de 910.7 ko)

Consulter le cahier des charges concernant la labellisation des écoles :

Le cahier des charges de la labellisation E3D 1er degré (Word de 356.3 ko)
Pôle civisme et citoyenneté - Académie de Poitiers.

Télécharger la fiche de candidature du premier degré :

Dossier de candidature au label E3D (Word de 1.2 Mo)

● Labellisation des établissements du second degré

Consulter le courrier de Monsieur le recteur du 27 août 2019 sur la labellisation E3D des établissements du second

degré :

Courrier de M. le recteur aux chefs d'établissement Label E3D 2020 (PDF de 920.1 ko)

Consulter le cahier des charges concernant la labellisation des établissements du second degré :

Le cahier des charges de la labellisation E3D Second degré (Word de 373.3 ko)
Pôle civisme et citoyenneté - Académie de Poitiers.

Télécharger la fiche de candidature du second degré :

Dossier de candidature au label E3D (Word de 1.2 Mo)

Procédure pour candidater

Cette labellisation est une reconnaissance pour les équipes et les élèves engagés dans le développement durable. Elle valorise le travail collectif au sein de l'école ou de l'établissement, comme le travail partenarial avec des acteurs de proximité : élus, associations, acteurs privés.
Cette démarche est également précieuse pour l'élaboration des quatre parcours éducatifs, le parcours citoyen en premier lieu, mais aussi les parcours santé, avenir et d'éducation artistique et culturelle.

Les directeurs d'école, sous couvert de leur IEN, et les chefs d'établissement qui répondent au cahier des charges, pourront déposer un dossier auprès du Comité Académique d'Éducation au Développement Durable (CAEDD) avant le **jeudi 17 octobre 2019** au Pôle Civisme et Citoyenneté du Rectorat à l'adresse **pole.civisme-citoyennete@ac-poitiers.fr**.

Académie de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.